

Strasbourg, le 6 octobre 2023

Service départemental du Bas-Rhin

Affaire suivie par : Marie JANOT
Tél. : 03 88 76 78 10
@ : marie.janot@onacvg.fr

N/réf. : MJ/SO/BLE/1/2023

INFORMATIONS SUR LES COLLECTES ET DONS EN FAVEUR DU BLEUET DE FRANCE 2023

Chère collectrice, cher collecteur,

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le Bleuets de France n'est plus intégré à l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG).

Un fonds de dotation Bleuets (FDB) a été créé le 5 juillet 2022, dont les statuts ont été publiés au Journal des associations et des entreprises.

L'ONaCVG demeure cependant au sein du premier collège du Conseil d'administration du Bleuets en tant que membre fondateur.

Dans ce cadre, la procédure de remise de collectes et de dons pour le Bleuets de France évolue.

Pour une collecte

- 1- Prise de contact avec le service de proximité de l'ONaCVG de votre département (**cf. bon de commande ci-joint pour la collecte du 11 novembre 2023, à retourner avant le 27 octobre 2023**)
- 2- Récupération de matériel de collecte (troncs, autocollants/fleurs, chasubles) et d'un protocole de collecte à signer en deux exemplaires à l'issue de la collecte : en envoyer un original au fonds de dotation (accompagné du chèque ou bien de la preuve versement du résultat de votre collecte sur le site Bleuets de France), et **une copie à l'ONaCVG**
- 3- Lors de la collecte sur la voie publique ou dans un établissement privé, vous êtes couverts par l'assurance du fonds de dotation. En cas de problème, merci de le signaler à l'adresse suivante : collecte@bleuetsdefrance.fr.
- 4- A l'issue de la collecte, retourner le matériel restant sans oublier le tronc de quête au service départemental de l'ONaCVG
- 5- Versement du résultat de la collecte : **les 2 méthodes de remise de collecte listées ci-dessous sont à privilégier :**
 - a. Par chèque à l'ordre du **Bleuets de France** à envoyer à l'adresse suivante accompagné d'une copie du protocole : Bleuets de France, 20 rue d'Aguesseau, 75008 Paris ;

b. Par le formulaire dédié sur le site www.bleuetdefrance.fr, dans la rubrique « Nous soutenir » > « Reverser une collecte », qui permet la restitution de celle-ci ;

[Cependant, en cas de dépôt d'espèces, merci de vous signaler auprès du fonds de dotation à l'adresse suivante : collecte@bleuetdefrance.fr, en rappelant votre numéro de protocole de collecte, ainsi que votre département. Vous serez alors mandaté pour déposer les espèces, billets et pièces dans des sacs scellés séparés (récupérés au préalable) auprès d'une agence de la Société générale.]

Pour un don

- 1- Par chèque à l'ordre du **Bleuet de France** à envoyer à l'adresse suivante :
Bleuet de France, 20 rue d'Aguesseau, 75008 Paris ;
- 2- Par le formulaire de don en ligne sur le site du fonds de dotation :
<https://don.bleuetdefrance.fr/don/~mon-don>.

Le service départemental de l'ONaCVG du Bas-Rhin reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant la nouvelle organisation des collectes sur la voie publique en faveur du Bleuet de France.

Veillez agréer, chère collectrice, cher collecteur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice par intérim



Muriel BURGER